

Compte rendu

Ouvrage recensé :

MASSART-PIÉRARD, Françoise. *La langue : Vecteur d'organisation internationale*. Louvain-la-Neuve, Éditions d'Acadie, 1995, 194 v.

par Paul Gagné

Études internationales, vol. 28, n° 2, 1997, p. 420-425.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/703760ar>

DOI: 10.7202/703760ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

États d'exercer des pressions sur l'ONU et d'exiger, par exemple, le non renouvellement du mandat du Secrétaire général.

Comme la SDN, l'ONU ne constitue que la somme de toutes ses parties, c'est-à-dire les États qui la composent. Malgré tous ses avatars, l'ONU a joué un rôle utile dans le monde depuis sa création, et elle a su s'adapter tant bien que mal aux changements dans celui-ci. Elle a su composer avec les intérêts divergents de ses membres les plus influents.

L'ONU n'a pas connu tous les succès escomptés dans le domaine de la paix et de la sécurité. Elle peut néanmoins s'enorgueillir d'avoir réussi à fixer, par ses nombreuses résolutions et ses déclarations sur les questions humanitaires, des normes et des lignes de conduite dont tous les États doivent tenir compte, même s'ils ne s'y soumettent malheureusement pas toujours.

Cet ouvrage deviendra un outil fort utile pour les étudiants des relations internationales, qu'ils soient juristes, politologues ou historiens. En réunissant dans un même livre l'histoire de la SDN et de l'ONU, nous avons un instrument de plus pour mieux comprendre les cauchemars qui engendrèrent le rêve d'un ordre mondial et les efforts entrepris pour le réaliser. Espérons que l'ONU réussira tant bien que mal à faire face aux nombreux défis du prochain siècle et que l'on évitera de retomber dans les cauchemars du passé.

Rémi HYPPIA

Chaire Téléglobe ♦ Raoul Dandurand en études
stratégiques et diplomatiques
Université du Québec à Montréal

La langue : Vecteur d'organisation internationale.

MASSART-PIÉRARD, Françoise.

Louvain-la-Neuve, Éditions d'Acadie,
1995, 194 p.

Ce livre collectif a pour thème général la langue française vue sous l'angle international. Cette recherche a été réalisée avec le concours du Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française de Belgique.

En introduction, nous trouvons trois textes. Celui de Michel Lebrun, en préface de cet ouvrage collectif qui souligne que la langue est non seulement un objet d'intérêt pour les sciences sociales mais aussi pour l'État et la nation en tant que système de communication entre gouvernants et gouvernés. Il évoque le droit du citoyen de parler sa langue et aussi le fait qu'elle est liée à la connaissance, à la psychologie d'un peuple et à sa culture, c'est « le signe d'appartenance à une communauté ». Ensuite il souligne les mérites de l'ouvrage « de situer la problématique de la langue et (...) de la francophonie à trois niveaux essentiels » (l'homme, l'État-nation et la vie internationale) et « d'avoir dépassé les frontières étatiques » et « les carcans disciplinaires ».

Ensuite, Mme Massart-Piérard dans son texte intitulé, *La langue, vecteur d'organisation internationale, perceptions et enjeux de la francophonie*, situe le sujet et le cadre des différents articles de cet ouvrage. « Toute langue aspire à l'universel, à occuper le plus d'espaces possibles ». C'est le mythe d'une langue unique qui alimente « cette quête (...), source de

conflits incessants (...) et de compétition entre les grandes langues ». Le français et « son espace géolinguistique (...) qu'est la francophonie » représente plus que d'autres langues « l'archétype d'une langue à vocation universelle ». Le français devient donc « une alternative, garante de la promotion des autres langues face à l'uniformité ressentie de la culture anglo-américaine ». La francophonie se fixe comme objectif de faire du Français la deuxième langue mondiale, d'en faire aussi un instrument de coopération multiple et multilatérale. Mais tout ceci ne va pas sans « un certain nombre d'ambiguïtés » et de contradictions, ne serait-ce qu'au niveau de la polysémie du terme de francophonie.

Le texte du professeur Joseph Hanse, nous apprend que « les termes francophones et francophonie semblent avoir été créés en 1880 par le géographe français Onésime Reclus ». Mais le terme francophonie s'imposera « seulement vers 1960, à l'époque des indépendances des anciennes colonies et de la révolution tranquille du Québec ». Ensuite, il évoque les différentes initiatives historiques qui ont mené aux sommets des chefs d'États de la Francophonie (Paris 1986, Québec 1987, Dakar 1989, ...). C'est à ces sommets qu'une « véritable coopération multilatérale s'est organisée ». Il souligne que l'avenir international du français se joue surtout en Afrique comme deuxième langue mondiale. Enfin il s'interroge sur la qualité du français. Mais il s'inquiète davantage de « l'anglomanie envahissante » surtout « dans les milieux universitaires et scientifiques ». Il faudra faire des efforts pour préserver le français au niveau de l'édition scientifique, aussi dans les secteurs de l'in-

dustrie et de l'économie. Il faudra en particulier « renoncer à la pusillanimité de ceux qui croient que le français ne peut être automatisé ». Enfin, « nous devons nous soucier de la place qui est faite à notre langue dans les organismes internationaux ».

Le livre est divisé en deux parties : la première traite des perceptions, la deuxième des enjeux de la francophonie. La première partie est divisée en deux sections : l'une concernant les dimensions régionales et nationales et l'autre les dimensions internationales.

Dans la première section, quatre textes sont consacrés au thème d'une francophonie « belgiciste ». Le premier texte par Luc Albarello et Michel Collinge, comporte une série de « réflexions à propos de la mesure des sentiments d'appartenance ». Ensuite Martine Garsou, s'interroge sur « la place de la langue française sur la scène nationale et internationale » ; elle essaie de voir « comment se situe le Belge francophone face aux discours contradictoires » de ceux qui affirment « l'universalité de la langue française et son importance croissante dans le monde » et de ceux qui déplorent « son recul face à l'anglais ». Puis Michel Collinge revient avec un texte sur « le sentiment d'appartenance à la Communauté française de Belgique dans les années 80 ». L'article trois de la Constitution belge reconnaît l'existence de quatre régions linguistiques (française, néerlandaise, allemande et bilingue) et de trois Communautés (française, flamande et germanophone). Ainsi « l'appartenance communautaire » en Belgique est paradoxale : elle devrait être identifiée uniquement par la langue, mais le

législateur y a associé une référence territoriale. Enfin, Collinge analyse deux sondages conduits dans les années 80 qui avaient pour objet de mesurer le sentiment d'appartenance des Belges : en Wallonie, en Flandre, et à Bruxelles. Pour clore cette section, Michel Francard, nous rappelle que « la perception d'une langue fait partie du domaine des représentations sociales » et que ces représentations « font partie d'un imaginaire linguistique » ; c'est pourquoi il s'interroge sur les perceptions de la langue française dans la communauté française de Belgique. Les Belges francophones semblent manifester un profond sentiment d'insécurité par rapport à la langue française ou, si l'on veut, ils perçoivent le français qu'ils parlent comme du « français régional » par rapport au français standard dont la variété dominante serait celui de France ou de la bourgeoisie parisienne. Selon Francard, « peu importe l'étiquette : il s'agit toujours d'un français mythique, venu d'ailleurs, en face duquel la variété régionale (...) est stigmatisée comme écart, comme particularité (belgicisme, helvétisme, canadienisme, etc.), comme faute ». Or, nous dit Francard un peu plus loin, « le rôle de ces périphéries sera déterminant pour l'avenir de la francophonie, à condition toutefois que leur appartenance à cette supracommunauté ne soit pas remise en question ». Alors une double question se pose pour la survie du français : les francophones périphériques pourront-ils « développer une identité linguistique positive » ? Et plusieurs identités francophones sont-elles acceptables ?

Fernand Harvey, développe un deuxième thème consacré aux perceptions québécoises de la francopho-

nie. Harvey traite d'abord de l'espace francophone des Québécois avant l'avènement de la francophonie politique. Avec la conquête anglaise du Canada en 1760, l'espace politique francophone disparaissait « sans pour autant détruire ses bases démographiques ». L'espace francophone en Amérique du Nord, dont le Québec constitue le foyer, s'est considérablement modifié au cours des XIX^e et XX^e siècles. Cependant les années 1960 sont une grande mutation culturelle avec la Révolution tranquille : « Cette importante période charnière a eu un impact évident sur les rapports que les Québécois ont entretenus avec leur espace francophone, tant au niveau canadien et continental qu'international ». Apparaissent alors « une nouvelle culture québécoise assumée à partir de ses racines et débarrassée de ses complexes d'infériorité par rapport à la France », et une plus grande ouverture politique au monde. Ce sont les retrouvailles avec la France et la naissance de l'AUFELF à Montréal. La francophonie politique internationale est lancée à Niamey en 1970 avec l'Agence de coopération culturelle et technique. Pour définir son rôle, le Québec a dû se situer dans les années 1970 et 1980 « par rapport à deux espaces francophones : la francophonie canadienne et nord-américaine, d'une part et la francophonie internationale, d'autre part ». Cependant l'avenir de la francophonie apparaît un peu problématique : « S'agit-il de créer un espace commun où circuleraient les produits culturels francophones ? » Ou « s'agit-il de favoriser tout autant le développement économique et technique entre les pays et les populations dans le cadre du dialogue nord-sud ? »

M. Pierre Viaud, traite de « la francophonie en Afrique ». Pour lui, la francophonie est un concept ambigu. L'ambivalence de ce concept se remarque dès que l'on aborde le champ africain : « C'est par la langue française imposée par un système colonial (...) que la société africaine (...) va prendre conscience de son unité culturelle. Après la colonisation, les nouveaux pays d'Afrique utilisent le français sur la scène internationale « comme moyen de communication avec leurs anciennes métropoles, mais aussi dans les organisations internationales (...). La langue et la culture françaises vont ainsi connaître deux destinations supplémentaires. Celle pratiquée par les élites africaines et maghrébines, et celle partiellement créolisée par les populations de ce continent. »

Dans *Maghreb et Francophonie*, Claude Roosens aborde le cas de l'Algérie sous l'angle de son espace culturel et de son espace politique. Il nous rappelle que « parmi les facteurs qui façonnent l'identité d'une nation, la langue peut occuper une place prioritaire et c'est le cas de l'Algérie. La langue française en Algérie a joué un rôle de domination, de rupture interne et de décomposition sociale : le français pour l'élite, l'arabe pour le peuple ». C'est ce qui explique l'absence de l'Algérie dans la francophonie. L'arabisation de l'Algérie est une conséquence normale de son indépendance. La francophonie apparaît toujours, aux yeux des Algériens, « dominée par la France », et « l'ensemble francophone » leur semble plus « une source de division, au sein du Tiers Monde (...) qu'un « facteur de rapprochement des peuples ».

Eliézer Ben-Rafaël, conclut cette première section par un article sur le *Français et la Francophonie en Israël*. Selon les statistiques que donne l'auteur, 15 % des Juifs israéliens connaissent le français. Longtemps le français a été l'apanage de couches sociales défavorisées, mais les choses évoluent et le français est en train de devenir le symbole d'un statut social supérieur comme langue de culture.

La deuxième section, plus courte, traite des dimensions internationales. Dans *La francophonie du quartier latin*, Mme Massart-Piérand montre que l'attachement au français est davantage culturel pour les étudiants du Nord et davantage fonctionnel pour ceux du Sud. Dans le deuxième article, *Francophonie(s) officielle(s)*, Rudolf Rezsohazy, nous introduit à l'article de son collègue, Gilles Hacourt, qui « analyse des discours des chefs d'État et de gouvernement » ; il montre que le propos et l'attachement à la langue et à la culture françaises varient, selon que le discours est prononcé par un orateur dont « le français est la langue maternelle (Mitterrand et Bourassa) ou sa seconde langue (les Africains) ». Hacourt constate en analysant les discours que « l'adhésion des États du Sud ne sera acquise à la francophonie que pour autant et aussi longtemps qu'elle s'organisera sur le mode de l'accommodation, laissant s'exprimer leur identité plurielle ». Cette deuxième section de la première partie s'achève par l'article de Georges-Henri Dumont, sur la place du français comme langue diplomatique à l'UNESCO. Sa place y est beaucoup plus favorable qu'à l'ONU, mais il conseille la vigilance et la réaction immédiate contre tout usage abusif et exclusif de l'anglais.

La deuxième partie, *Enjeux*, se divise en trois : 1. Les défis institutionnels et politiques ; 2. Le défi économique ; 3. Le défi culturel. Parmi les défis institutionnels et politiques, M. Roger Dehaybe, pose le problème des structures pour la francophonie. Ensuite, John Fitz Maurice, s'interroge à savoir si le Commonwealth britannique ne pourrait pas servir de modèle à la francophonie pour se structurer.

Au niveau du défi économique, Nicolas Bardos-Feltoronyi, pose la question du sens ou du contresens d'une géo-économie de la francophonie. « En admettant l'existence de la communauté francophone, la question se pose : quels sont les rapports de forces économiques qu'entretiennent divers pays faisant partie de cette communauté ? »

Le livre se termine sur le défi culturel. Cette section comporte cinq articles qui posent le problème de la prétention de la langue française à l'universalité. Pour que cette prétention soit valable, elle « doit en tant que garante des spécificités culturelles de chacun, se laisser approprier par tous ». Mme Claudette Sarlet, traite dans le premier article de l'imaginaire africain en analysant l'œuvre de l'auteure Calixthe Beyala qui est l'illustration d'une véritable « appropriation de la langue française dans un contexte culturel qui n'est pas celui de la francité, mais de l'africanité, ou plutôt d'une mixité indubitable ». Michel Tétu, analyse « l'imaginaire américain ou comment se servir de la langue de la France pour exprimer un imaginaire américain », c'est-à-dire la

distance qu'a prise la langue française des francophonies, surtout celle du Québec, par rapport au modèle français. Il s'interroge sur « les écarts à la norme susceptibles de permettre à la langue française de représenter les divers imaginaires de l'espace francophone ». L'article suivant de Paul Dulieu, *À propos d'une observation de Tétu sur la lecture entrecroisée de textes de théâtre*, montre « l'incapacité d'exprimer le particulier par le standard sans faire preuve de réductionnisme ». Puis, Maurice Torelli, donne comme « exemple de réciprocité culturelle : la création de l'Université Senghor, université internationale de langue française au service du développement africain ». Cette partie se termine sur une leçon d'optimisme du recteur honoraire de l'ULB et Président du Haut Conseil de l'UREF, André L. Jaumotte. Il mentionne cinq raisons d'être optimiste sur l'avenir de la francophonie : « 1. Son énorme capacité de développement, 2. La prise de conscience politique que constituent depuis 1986 les réunions biennales des chefs d'États ayant en commun l'usage du français, 3. La reprise d'intérêt pour la langue française dans des États qui ne sont pas francophones, 4. La multiplication des associations spécialisées de langue française », 5. Même s'il y a une « indiscutable régression de la langue française dans la littérature scientifique primaire, (...) l'on s'en inquiète trop ». Car, « tout chercheur appartient à une double communauté ».

Il est difficile de résumer un tel livre où tant d'auteurs interviennent et de rendre justice à chacun. Soulignons cependant le tour de force remarquable d'édition qu'a dû faire Mme

Françoise Massart-Piérard pour unifier autant de textes différents, d'auteurs différents.

Paul GAGNÉ

Département de philosophie
Université du Québec à Trois-Rivières, Canada

CHINE

Shaping China's Future in World Affairs: The Role of the United States.

SUTTER, Robert G. Boulder, Col.,
Westview Press, 1996, 194 p.

Dans le *New York Times* du dimanche 12 janvier 1997, on titrait, « China Grows, Russia Shrinks, Albright Juggles ». Devant le comité sénatorial sur les Affaires étrangères, Mme Madelaine K. Albright, Secrétaire d'État des États-Unis donnait son point de vue et celui de l'administration Clinton en déclarant : « As for China, Washington seeks a balanced multifaceted relationship that seeks to envelop Beijing in the larger community of nations, and commit it to a shared set of responsibilities ». Ainsi pouvons-nous constater que la politique étrangère des États-Unis d'ici l'an 2000 s'est fixé un agenda pour l'Asie avec la Chine en tête de liste. Avec cet aveu que « China Grows », plus une volonté d'intégrer d'avantage le géant asiatique, nous pourrions peut-être croire que Mme Albright et le *New York Times* ont lu l'ouvrage de Robert G. Sutter sur la question.

L'ouvrage de Sutter se situe en effet admirablement dans le nouveau volet que nous laissent présager les États-Unis vis-à-vis de leur politique étrangère. On pourrait même s'avancer sans crainte, en qualifiant cet

ouvrage de plan d'action, écrit avec une volonté délibérée d'influencer et d'infuser une nouvelle ère dans les relations avec le géant asiatique. Sutter évoque clairement l'importance pour les États-Unis de développer la majeure partie de leur politique étrangère en fonction de la Chine pour que les États-Unis puissent, d'une part bien se préparer face aux éventuels bouleversements suite aux luttes de pouvoir qui suivront l'annonce officielle de la mort de Deng Xiaoping et d'autre part faciliter davantage la responsabilisation de la Chine comme future puissance économique et militaire vis-à-vis des nations de la planète.

Sutter poursuit en signalant l'importance pour les États-Unis, par l'entremise d'une politique de porte ouverte, de jouer un rôle crucial dans la démocratisation des structures politiques chinoises et par le fait même de maintenir leur hégémonie économique par une accessibilité sans contrainte dans ce marché de 1,3 milliard de population. Comme nous l'explique Sutter, cette nouvelle politique que les États-Unis doivent entreprendre vis-à-vis de la Chine servira à minimiser les confrontations (même militaires) et lancera un processus de démocratisation qui accélérerait davantage, dans une perspective de libéralisation économique à la *free trade*, l'économie chinoise.

La thèse de l'auteur repose sur une solide analyse historique de la politique étrangère chinoise dont il décrit, d'une façon concise, le développement depuis 1949. Comme l'explique Sutter, cette politique étrangère est basée sur une vision traditionnelle, reposant sur les dynasties des Yuan (1279-1368) et des Qing